



## Le nouveau cadre de référence éolien doit être adopté sans attendre

*Pour les associations environnementales signataires, il est urgent que les discussions actuellement en cours au sein du Gouvernement wallon aboutissent à l'adoption d'un nouveau cadre de référence. Sans accord rapide, le Gouvernement hypothèque les chances de la Wallonie d'atteindre pour 2020 l'objectif de 4.500 GWh d'électricité éolienne onshore.*

Le projet de nouveau cadre de référence est l'aboutissement de deux ans de travail, de consultations de plus de 80 experts, le résultat de nombreux avis et de négociations entre cabinets ministériels. Assez tergiversé, il faut que le Gouvernement prenne ses responsabilités pour être en accord avec son engagement de 20% d'énergie renouvelable en 2020 (DPRW).

L'objectif de 4.500 GWh en Wallonie est réalisable. Il est étayé par différentes études (APERe, ELIA 2009, REPAP 2010, Capgemini 2010, Climact 2011). Et il se confirme par le nombre de projets à l'étude (Statistiques du Facilitateur éolien pour la Wallonie). Sans nouveau cadre, le danger est grand de voir s'interrompre une activité économique génératrice d'emplois et de ralentir les dynamiques communales et citoyennes.

Le développement de l'éolien figure aussi comme l'une des priorités dans la lutte pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, la préservation de la biodiversité et l'indépendance énergétique, comme le demandent entre autres la directive européenne 2009/28/CE (Paquet Energie-Climat 20-20-20) ainsi que la feuille de route « Energie 2050 » récemment publiée par la Commission européenne.

Notre approvisionnement conventionnel en énergie (charbon, pétrole, gaz, uranium) a des impacts conséquents sur la biodiversité et la santé, bien davantage et bien au-delà de nos frontières. Il est de notre responsabilité de réduire nos importations. L'éolien y contribue.

En Wallonie, nous avons besoin de l'éolien si nous voulons notre indépendance énergétique, sauvegarder notre santé et protéger notre environnement des pollutions causées par l'utilisation des énergies fossiles et le risque nucléaire.

Les impacts locaux de l'éolien, notamment acoustiques, visuels et sur la biodiversité doivent être considérés au regard de l'ensemble des enjeux environnementaux et de développement durable : biodiversité, climat, énergie. Cet équilibre est précisément une préoccupation du nouveau cadre de référence.

Les associations environnementales signataires déclarent soutenir avec force l'initiative ambitieuse et innovante du gouvernement, et se déclarent disposés à accompagner concrètement sa mise en place, notamment à travers des initiatives locales auxquelles le nouveau cadre entend ouvrir la porte.

.....>

.....

**Les associations entendent souligner**

- l'urgence de l'adoption de ce nouveau cadre par le Gouvernement wallon
- l'importance de sensibiliser le public aux impacts environnementaux de nos différentes options énergétiques, et aux défis énergétiques dans lesquels la Wallonie et l'Europe se sont engagées
- le soutien au cadre de référence dans sa volonté de saisir les opportunités locales, notamment citoyennes
- que l'absence de prise de décision par le Gouvernement wallon est préjudiciable à tous et en particulier aux citoyens et communes concernés.

**Les signataires :**

 <p>NATURE &amp; PROGRÈS BELGIQUE</p>	 <p>LES AMIS DE LA TERRE</p> <p>FACON OF THE EARTH DEVELOPMENT</p>	 <p>Grappe</p>	 <p>APERe ASBL</p>
<a href="http://www.natpro.be">www.natpro.be</a>	<a href="http://www.amisdelaterre.be">www.amisdelaterre.be</a>	<a href="http://www.grappebelgique.be">www.grappebelgique.be</a>	<a href="http://www.apere.org">www.apere.org</a>

**Contact Presse – Bruno Claessens (APERe) : 0477 560 022 – 02 218 7899**